

---

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

---

Réunion du 11/03/19

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE, M. PANARIELLO Mme RUPERT L. JOUBERT.

**Absents excusés**: M. H. SOULE, Y. AVOIRTE (CD),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COURRIERS

### RAPPEL AVANT PRISE DE DECISION

#### 500644 LES CLAYES S/S BOIS USM

La mairie nous a transmis les dates de fermeture des terrains (pelouse et synthétique) suivants :

- 20 et 21 avril 2019 (uniquement la pelouse)
- 22 avril 2019
- 27 et 28 avril 2019
- 1<sup>er</sup> mai 2019
- 4 et 5 mai 2019
- 8 mai 2019
- 30 mai 2019
- 10 juin 2019

Merci au club de fournir la liste des matchs concernés.

**D6A du 10/02/19**

#### 50686.2 : MANTES LA VILLE FC 1 / VERNOLITAIN STADE 2

La Commission a bien pris note du dernier courrier de MANTES LA VILLE constatant que VERNOLITAIN STADE était en copie du mail. Cependant, la procédure n'a tout de même pas été respectée, car le mail ne précisait pas quelles rencontres étaient à reporter, celles-ci sont donc restées affichées le weekend sur le site du District, impliquant un déplacement de l'arbitre et de l'équipe adverse. Par conséquent, la Commission maintient sa décision initiale, à savoir :

Etant donné que les démarches administratives n'ont pas été réalisées en application du règlement (Article 20 §5 et 6 du R.S. du D.Y.F.); la Commission dit match perdu par erreur administrative à MANTES LA VILLE FC 1 (0 point 0 but), pour en attribuer le gain à VERNOLITAIN STADE 2 (3 points 5 buts).

## FUTSAL

### 582762 FUTSAL CLUB LEONES

**D2-U DU 25/02/2019**

#### 58745.2 HOUDANAISE REG FC 1 / FC LEONES 1

Pris note du courrier de LEONES.

Etant donné que les démarches administratives n'ont pas été réalisées en application du règlement (Article 20§5 et 20§6 du R.S. du D.Y.F.), la Commission dit match perdu par erreur administrative à HOUDANAISE (0 point, 0 but) pour en attribuer le gain à LEONES (0 but 3 points).

**Motif** : Non envoi de l'arrêté municipal de fermeture des installations.

## DEMANDES

### VETERANS

**D3-A DU 31/03/2019**

#### 51042.2 AUBERGENVILLE FC 12 / ISSOU AS 11

3 matchs étant déjà programmés ce jour-là pour 2 terrains (l'équipe CDM de AUBERGENVILLE PORTUGAIS évoluant en Ligue, est prioritaire) cela implique un changement de date de la rencontre VETERANS D3.

Demande d'AUBERGENVILLE FC pour jouer ce match le 21/04/2019 sur le Stade ALAIN MIMOUN 1.

La Commission dit match à jouer le 21/04/2019.

**D3-A DU 19/05/2019**

#### 51054.2 AUBERGENVILLE FC 12 / BREVAL LONGNES 11

3 matchs étant déjà programmés ce jour-là pour 2 terrains (l'équipe CDM d'AUBERGENVILLE PORTUGAIS évoluant en Ligue, est prioritaire) cela implique un changement de date de la rencontre VETERANS D3.

Demande d'AUBERGENVILLE FC pour jouer ce match le 05/05/2019 sur le Stade ALAIN MIMOUN 1.

La Commission dit match à jouer le 05/05/2019.

**D5-A DU 08/05/2019**

**51427.2 AUBERGENVILLE FC 13 / PORCHEVILLE FC 12**

Afin d'éviter de jouer un jour férié et le terrain étant libre le Dimanche 5 Mai, demande de AUBERGENVILLE FC pour jouer ce match le 05/05/2019 sur le Stade ALAIN MIMOUN 2.

**La Commission est dans l'attente de l'accord écrit de PORCHEVILLE.**

**U17**

**D4-C DU 07/04/2019**

**52562.1 CROISSY US 1 / FOURQUEUX FOOT OMS 1**

Le club de FOURQUEUX propose une inversion de terrain si celui de CROISSY est occupé pour les travaux de la Coupe du Monde, et de décaler la rencontre au 14/04/2019 car le 7 il y a les demi-finales Futsal U17.

En attente de l'accord écrit de CROISSY pour l'inversion.

**Les 2 équipes étant qualifiées pour les demi-finales de la Coupe des Yvelines Futsal U17, la Commission accorde le report du match au 14/04/19.**

**FUTSAL**

**D2-U DU 22/04/2019**

**58777.2 HOUDANAISE REG FC 1 / ANDRESY FUTSAL 1**

Demande de HOUDANAISE pour jouer ce match le 15/04/2019.

**La Commission est dans l'attente de l'accord écrit d'ANDRESY.**

**COUPE DES YVELINES U15**

**1/4 DE FINALE DU 09/03/2019**

**60260.1 ST CYR AFC 1 / VILLENES ORGEVAL 1**

Le club de ST CYR propose à VILLENES ORGEVAL de jouer la rencontre le Mercredi 20/03/2019 à 18h maximum, car un entraînement a lieu à 20h.

Compte tenu de la distance entre les clubs et ce que cela implique, la Commission décide match à jouer à 19h (horaire officiel). En cas d'impossibilité de respecter cet horaire, la rencontre sera à jouer à 19h à VILLENES.

**FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

**SENIORS**

**D1-U DU 10/03/2019**

**50048.2 HOUILLES A.C. 2 / GUYANCOURT ES 1**

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de HOUILLES.

**U17**

**D4-C DU 24/02/2019**

**52509.2 ULMR FC 2 / GUYANCOURT ES 2**

Pris note du courrier de GUYANCOURT. La FMI a bien été réalisée.

**DEMANDES DE RAPPORT**

**U17**

**D4-D DU 17/02/2019**

**52573.2 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTFORT FC 1**

La commission ne peut accepter les explications plus que succinctes de LE PERRAY et vous demande un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

**SENIORS F A 7**

**POULE UNIQUE DU 16/02/2019**

**59994.1 GUYANCOURT ES 2 / VOISINS F.C. 1**

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI. **1° RAPPEL**